
N°4.10 De l'installation à la transmission : état des lieux des principaux pièges à éviter

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Objectifs :

Etre en capacité, à l'issue de la formation :

D'identifier les principaux pièges juridiques et fiscaux aux différents stades de la vie de l'exploitation agricole ;

D'appréhender les risques juridiques et fiscaux de ces différents écueils ;

De formuler les conseils adéquats pour éviter les principaux pièges et/ou anticiper leurs impacts sur l'évolution future de l'exploitation.

Pré-requis :

Ce stage s'adresse aux Experts-Comptables, Commissaires aux Comptes, collaborateurs, notaires, avocats ou experts fonciers disposant d'une expérience (rurale et fiscale) significative dans le suivi des dossiers agricoles (au moins de 2 ans).

Durée : 1 jour 7H30

Animateur : Formation dispensée par un avocat/juriste-fiscaliste spécialisé dans les secteurs agricoles et viticoles depuis plus de 10 ans.

Tarif par participant :

Nos formations ont lieu une saison sur deux. Cette formation sera animée sur la saison 2022-2023 qui débutera en octobre 2022

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Options fiscales, engagements en cours, mises en sociétés, agrandissement, transmissions, cessation d'activité : la vie des entreprises agricoles et viticoles est semée d'obstacles. Accompagner vos clients dans ces circonstances, gagner leur confiance et pérenniser vos missions de l'installation à la transmission en évitant les écueils se transforment en véritable valeur ajoutée qui fera la différence.

CONTENU

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pause de 10 à 12 minutes en distanciel

FISCALITÉ

IR (incidences du développement d'une activité commerciale accessoire, abandon des effets fiscaux de la théorie du bilan, formalisme de l'option à l'IS, Risque de sous-évaluation lors de la constitution d'une société, etc.)

TVA (transmission universelle d'entreprises, cessions de terrains à bâtir, Retour d'immeubles dans le patrimoine privé)

DROITS D'ENREGISTREMENT (Régimes de faveur sur certaines acquisitions de foncier, points clefs des

pactes Dutreil, respect des engagements de conservation des Pactes Dutreil, changement de régime fiscal, etc.)

COTISATIONS SOCIALES

ASSIETTE ((absence de rémunération des dirigeants assimilés salariés de sociétés agricoles, sociétés holdings, substitution d'un conjoint partant à la retraite)

PLURI-ACTIVITE (frontière MSA - RSI, possibilité d'option pour un régime d'affiliation différent).

DROIT RURAL

DROIT D'EXPLOITER (transmission du bail à un descendant exerçant en société),

SAFER (droit de préemption, étendue de l'obligation d'information de la SAFER en cas de cession, etc.),

BAUX (ex : problématique de la mise à disposition de terres et bâtiments agricoles à une société d'exploitation, transmission d'un bail à copreneurs, etc) ;

NOTA : ce plan peut être amené à évoluer

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyen pédagogique :

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Ce séminaire est déroulé à partir de situations pratiques fréquentes, pour exposer les principales règles théoriques applicables (cas concrets, exemples).

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Document remis

Remise du support de formation projeté

Check list des points fondamentaux à examiner

Remise d'un support papier exhaustif

Suivie de l'exécution et évaluation des résultats

Feuille de présence

Quiz en salle, remise d'un corrigé

Formulaire d'évaluation de la formation

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 500 € HT soit 5 400 € TTC la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Le support de formation sera facturé par participant : 45 € HT au format papier ou 18 € HT au format PDF.

* Le nombre de participant ne doit pas excéder 20 personnes par session.

* *A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2020- 06/2021).

Source URL: <http://formation.uneca.fr/de-linstallation-la-transmission-etat-des-lieux-des-principaux-pieges-eviter>